

Commentaire article 226-3-1

Par **oceane9**, le 18/01/2022 à 18:24

Je n'arrive pas à faire le commentaire de cet arrêt.. Je ne sais pas comment commencer

Par **Ablette**, le 18/01/2022 à 19:45

Bonjour,

est-ce que c'est bien d'un article qu'il s'agit? (vous parlez d'un arrêt dans votre message.

Est-ce celui du code pénal?

Par **Isidore Beautrelet**, le 19/01/2022 à 11:34

Bonjour

J'ajouterai qu'il faudra nous démontrer un début de raisonnement avant d'obtenir de l'aide